

Versements garantis et perspectives de rendement

Vous souhaitez garder une certaine liberté à la retraite et utiliser votre capital de vieillesse intelligemment? Avec ce plan de versement, vous êtes sûr de ne subir aucune perte et vous pouvez compter sur de bonnes perspectives de rendements dans des fonds de placement de premier ordre.

Quels sont vos avantages?

Vous convertissez votre capital de vieillesse en des versements réguliers avec la possibilité d'en obtenir bien plus

Garanti sans perte et avec optimisation du rendement: vous touchez le capital investi et les revenus générés par tranches, définies selon vos souhaits. La fortune du fonds est disponible à tout moment.

Augmentation des versements annuels

En cas d'évolution positive des marchés financiers, les versements garantis peuvent augmenter grâce à l'évolution favorable du fonds. Une fois qu'ils ont augmenté, ils ne peuvent plus baisser au cours de la durée résiduelle du contrat.

Prestations

Pour la période convenue

- ✓ Versements garantis
- + Remboursement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel de votre investissement
- ✓ Versements supplémentaires: les versements garantis augmentent en cas d'évolution favorable du fonds

En cas de décès

- ✓ Vos héritiers ont le choix: poursuivre le contrat ou percevoir la valeur actuelle de la fortune du fonds

Garanti sans perte

Vous recevez au minimum des prestations correspondant à vos apports (100%).

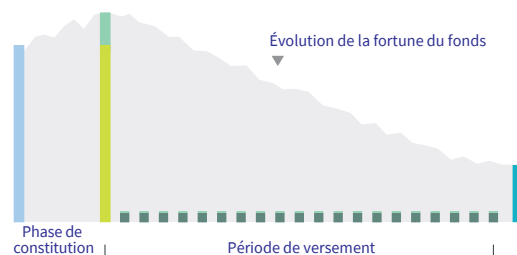
Possibilité de planification précise et individuelle du budget

Les versements garantis restent constants tout au long de la phase de versement.

Accès permanent à la fortune du fonds

Vous pouvez à tout moment percevoir la fortune du fonds, en tout ou en partie.

Exemple: TwinStar Income Plus avec phase de constitution



- Investissement unique
- Total des versements garantis
- Versements garantis (répartis sur la phase de versement)
- Augmentation possible des versements garantis* en cas d'évolution favorable du fonds
- Fortune résiduelle du fonds projetée, créditée au terme du contrat sous la forme d'un versement complémentaire

* En cas d'évolution favorable du fonds, les versements garantis peuvent augmenter durant la période de versement. Une fois qu'ils ont augmenté, ils ne peuvent plus baisser.

Financement

Investissement unique	+ De 20 000 CHF à 2 mio. CHF
Primes périodiques	Impossible
Monnaie	CHF

Placements

Profil de placement	Fonds en portefeuille
Allocation cible:	40 % d'actions, 60 % d'obligations Lors turbulences sur les marchés financiers, la part d'actions est réduite temporairement afin d'atténuer les risques de placement.
Sécurité	✓ Versement minimum garanti: selon les conditions du contrat, votre prestation garantie est de 100% à 101% de votre investissement. Les versements peuvent augmenter mais jamais diminuer.

Aspects fiscaux

Versements	✓ Impôts sur le revenu: le remboursement de l'investissement unique est exonéré d'impôt.
Rendements	✓ Impôts sur le revenu: la part des versements qui dépasse l'investissement unique est soumise à l'impôt sur le revenu. Sont imposés en tant que revenu: <ul style="list-style-type: none"> • les versements issus du taux d'intérêt garanti; • l'augmentation des versements garantis lors de l'évolution favorable du fonds; • le versement complémentaire au terme du contrat. Impôt anticipé: à chaque versement, 35 % d'impôt anticipé est déduit du revenu imposable. Il vous est remboursé lorsque vous le déclarez dans votre déclaration d'impôt.
Fortune du fonds	La fortune du fonds au 31 décembre est soumise à l'impôt sur la fortune.

Potentiel de rendement supplémentaire grâce à des fonds de placement de premier ordre

En cas d'évolution favorable des marchés financiers, il est possible que la fortune du fonds soit plus élevée à la fin du contrat que ce qui avait été projeté. La fortune résiduelle du fonds vous est versée en complément au terme du contrat.

Durée du contrat

Durée	+ TwinStar Income Plus: 25 ou 30 ans TwinStar Income: 30 ans
Phase de constitution	+ Minimum 5 ans, maximum 25 ans
Période de versement	✓ Minimum 20 ans, maximum 30 ans
Résiliation anticipée	✓ Possible en tout temps à la valeur actuelle de la fortune du fonds
Versement minimum au choix entre	+ 100 CHF par mois + 150 CHF par trimestre + 300 CHF par semestre + 600 CHF par an

Âge

Âge d'entrée	0 an minimum
Âge-terme	25 ans minimum

Bénéficiaire

Qui touche l'argent?	Vous-même
----------------------	-----------

Disponibilité

Rachat ✓ Versement de la valeur de marché actuelle du placement en fonds sans droit au remboursement minimum garanti. Versement partiel possible également.

✓ assuré + en option

Pour aller plus loin

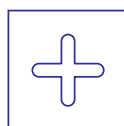
- Quelles sont les variantes du produit?
- Que se passe-t-il lorsque vos projets changent?
- Quel montant devriez-vous investir?

Nous examinerons volontiers votre situation et les solutions qui s'offrent à vous. Aucune connaissance préalable n'est nécessaire.



De nombreux avantages

- Revenu supplémentaire régulier et garanti
- Investissement sûr sans risque de perte
- Perspectives de rendement intéressantes
- Possibilité de planification précise du budget
- Phase de constitution au choix avec possibilité d'adaptation en cours de contrat
- Accès permanent à la fortune du fonds



Vos atouts

- Suivi de premier ordre de l'investissement
- Qualité élevée du conseil sans pression à la vente